

**CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ**

**LUXEMBOURG**



Conférence en mode

**PRÉSENTIEL** ou **DISTANCIEL**

au choix



Nombre de places  
en présentiel limité

**3 MATINÉES  
À LA CARTE**

# **CYCLE SUR LES MARCHÉS PUBLICS**



**1**

**Les marchés publics  
et l'impact de la crise sanitaire**

**JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 (MATINÉE)**

**2**

**Zoom sur les procédures  
de recours et les réclamations**

**JEUDI 29 OCTOBRE 2020 (MATINÉE)**

**3**

**Optimisez vos procédures  
d'achat public**

**MARDI 8 DÉCEMBRE 2020 (MATINÉE)**

3 MATINÉES  
À LA CARTE

ANIMÉES PAR



**Mélanie TRIENBACH**  
Avocat à la Cour - Senior Associate  
KLEYSR | GRASSO



**Thibault CHEVRIER**  
Avocat à la Cour – Associé  
CHEVRIER & FAVARI



**Benjamin MARTHOZ**  
Avocat à la Cour – Counsel Luxembourg  
STIBBE

## LES MARCHÉS PUBLICS ET L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

1

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 (MATINÉE)

### Le recours aux procédures négociées

- Dans quels cas recourir à la procédure négociée sans publication préalable ?
- Quelles différences entre les régimes de procédures négociées au niveau national et au niveau européen ?
- Le point sur l'importance de la motivation préalable et consultation de la Commission des Soumissions
- Les difficultés à traiter afin de sécuriser la procédure négociée
- Le régime des marchés de services sociaux et des services spécifiques

### Modification des marchés : la technique des avenants

- Scope des événements imprévisibles ou des changements des conditions d'exécution
  - Un adjudicataire est-il en droit de solliciter une modification de son marché pour des frais de sécurité supplémentaires ?
- Avenant sans nouvelle procédure de passation ou relance d'un nouveau marché ?
- À partir de quel seuil l'économie du marché public est-elle bouleversée ?
- Que se passe-t-il en cas de modification mineure ? Que recouvre la notion de nature globale du marché ?

- Quelles règles de notification ou de publicité respecter ?
- Incidences de l'illégalité d'un avenant ?
- Les différentes facettes de la force majeure et ses conséquences sur les conditions d'exécution

### Traiter les retards dans l'exécution

- Accélération des délais – Recours à des tiers
- Pénalités
  - Processus à mettre en œuvre en cas de retard
  - Contestations et réclamations – Le cas de force majeure exonératoire
  - Limites
- Résiliation du marché
- Faculté de remplacement
- *Quid* du dépassement budgétaire ?
  - Responsabilité des intervenants (architecte, entrepreneur, bureau d'ingénieurs...)

### Table ronde

- Le recours à l'urgence impérieuse dans le contexte de la crise sanitaire : retour sur expérience
- Exemples de recours à la force majeure dans le cadre des procédures en cours

## ZOOM SUR LES PROCÉDURES DE RECOURS ET LES RÉCLAMATIONS

2

JEUDI 29 OCTOBRE 2020 (MATINÉE)

### Les réclamations

- Évaluation des hypothèses de risque de réclamation
  - Quelles sont les sources de réclamation les plus fréquentes ?
  - Quelles sont les causes de responsabilité du pouvoir adjudicateur et de l'attributaire du marché ?
- Pendant le processus de mise en concurrence
  - *Via* les questions/réponses
- Lors de la proclamation des résultats
  - Demande des avantages de l'offre présentée par l'adjudicataire
  - Importance du timing
- Pendant l'exécution du contrat
- Les questions d'adaptation et d'indexation des prix
- La saisine de la Commission des Soumissions
- L'importance de jauger les effets des réclamations

### Les recours contentieux

- Présentation des types de recours
  - Recours contre le cahier des charges
  - Recours devant le Tribunal administratif : recours en annulation, référé suspension, recours sur base de la loi du 10 novembre 2010

- Quelles conséquences en cas d'annulation d'un marché sur le contrat en cours d'exécution ?
  - *Quid* du recours en déclaration de marché sans effet ?
  - Recours indemnitaire devant les juridictions civiles

### Panorama de jurisprudence

- Légitimité de la neutralisation des avantages de l'adjudicataire en poste
  - Exemples
  - Conditions
  - Limites
- Retour sur la flexibilité dans les accords-cadres
  - Estimation du besoin
  - Limites au niveau du caractère fermé
- Jurisprudences récentes du Tribunal administratif et de la Cour administrative

### Table ronde

- Consultation de dossiers – Incidence loi 2018 (marchés publics et administration transparente)
- Résolutions de conflits : retours sur expériences

## MARDI 8 DÉCEMBRE 2020 (MATINÉE)

### Techniques spéciales d'achat

- Centrales d'achats et mutualisation des acquisitions (co-adjudication)
- Tour d'horizon des procédures marginales
  - Enchères électroniques
  - Système d'acquisition dynamique
  - Accord-cadre - Catalogue électronique
- Traitement des marchés mixtes et détermination des seuils
- La passation « simplifiée » des petits lots
- La mise en place de tranche(s) ferme(s) et de tranche(s) conditionnelle(s)

### Rédaction du dossier de soumission

- Choix des critères de sélection
  - Quel est le principe applicable ?
  - Quelle limitation du choix des critères ?
- Détermination des critères d'attribution
  - Le prix, sous toutes ses formes et formules
  - Technique de notation de la qualité
  - Les sous-critères
- Autres clauses d'importance
  - Limitation de la sous-traitance
  - Nombre d'entités en association momentanée
  - Pénalités
  - Renouvellement / reconduction

### L'analyse des offres

- Régularisation lors de l'analyse des offres et des candidatures
  - Offres, candidatures hors délai, incomplètes, informations complémentaires pouvant être demandées
  - Le mécanisme de l'analyse des prix et le traitement des offres anormalement basses
  - La rectification des erreurs matérielles, redressement des erreurs arithmétiques
  - Vers la mise en place d'une taxe de régularisation ?
- Motivation des décisions de rejet
  - Quelle étendue de la motivation initiale ?
  - Quels sont les motifs les plus habituels en matière de contentieux ?
  - Quelles sont les mentions à préciser pour éviter une motivation insuffisante ?
- Comment concilier confidentialité et motivation formelle ?  
Quelle est votre marge de manœuvre ?

### Table ronde

- Retour d'expérience sur des tentatives d'optimisation qui se sont révélées infructueuses
- Les positions optionnelles des bordereaux

## DÉROULEMENT DES MATINÉES

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Allocution d'ouverture
- 9h05 Début de la conférence
- 12h30 Clôture des matinées
- Une pause-café est prévue dans le courant de la matinée

## POUR QUI ?

### Secteur privé

- Responsables des services marchés
- Responsables commerciaux, ventes et achats
- Responsables administratifs
- Directeurs juridiques et techniques
- Ingénieurs, architectes
- Chefs de projets
- Avocats, juristes et conseillers juridiques

### Secteur public

- Décideurs publics : administrations, entreprises publiques, pouvoirs locaux
- Bourgmestres
- Échevins des travaux publics, de l'aménagement du territoire
- Secrétaires communaux
- Responsables juridiques et financiers
- Responsables des services techniques

## COMMENT ?



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée, envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
  - d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
  - de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses
- Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.*



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

**Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.**

## POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

- Afin de répondre au mieux à vos attentes, vous pouvez envoyer vos questions à [abejenne@abilways.com](mailto:abejenne@abilways.com). Les formateurs y répondront le jour de la conférence.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements inscriptions

IFE by Abilways  
2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg  
Tél. : +352 28 488 819  
serviceclient-lu@abilways.com

## Renseignements programme

Annabelle Béjenne Nonet – abejenne@abilways.com

## Participation (+ 3 % TVA)

3 matinées : 1 050 € HT  
2 matinées : 750 € HT  
1 matinée : 390 € HT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas

IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site [www.ifebelux.lu](http://www.ifebelux.lu). Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com) ou par courrier postal : 16A, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

## Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

## Dates et lieu de la formation

**JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 (MATINÉE)**

**JEUDI 29 OCTOBRE 2020 (MATINÉE)**

**MARDI 8 DÉCEMBRE 2020 (MATINÉE)**

**LUXEMBOURG OU À DISTANCE**

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

IFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous sur  
votre smartphone



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la conférence « Cycle sur les marchés publics »  
(code 26441) et je choisis :

- Jeudi 24 septembre 2020 (matinée)  
et/ou  
 Jeudi 29 octobre 2020 (matinée)  
et/ou  
 Mardi 8 décembre 2020 (matinée)

**en présentiel** (session n°158061) ou  **en distanciel** (session n° 157839)

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable juridique \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_ Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Effectif site \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal      Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com)

